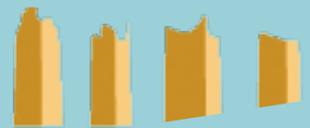


# BULLETIN MUNICIPAL



# Meilleurs Vœux

Jean-Luc MADEJ, Maire  
et les membres du Conseil Municipal

seraient honorés de votre présence  
à la Cérémonie des Vœux Qui aura lieu le  
**Vendredi 5 Janvier 2024 à 18h**  
à la Salle Michel Maupin

## SOMMAIRE

- Page03 | LE MOT DU MAIRE  
LUSSAC-LES-CHÂTEAUX PETITE VILLE DE DEMAIN
- Page04 | Le quartier des Piniers a sa feuille de route
- Page05 | La Biche : un futur pôle de services aux Lussacois
- Page05 | Lussac se prépare à candidater au label Village Etape®
- Page05 | Rénovation de l'habitat ancien
- Page06 | LES DÉLIBÉRATIONS MUNICIPALES  
LES COMMISSIONS
- Page08 | **COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES**
- Page08 | **VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE ET SPORT**
- Page09 | **PERSONNEL**
- Page10 | **VOIRIE ET RÉSEAUX**
- Page11 | **BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- Page11 | **PÊCHE**
- Page12 | **ÉCLAIRAGE PUBLIC - SÉCURITÉ**
- Page13 | **ENVIRONNEMENT**
- Page13 | **CIMETIÈRE**
- Page14 | **CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME**
- Page18 | **VIE COMMERCIALE ET ARTISANALE**
- Page19 | **VIE SCOLAIRE**  
VIE SOCIALE
- Page20 | CCAS-RESIDENCE AUTONOMIE FOYER-LOGEMENT « LA NOISERAIE
- Page21 | LE SAVOIR VIVRE ENSEMBLE
- Page22 | LA VIE EN LUSSACOIS
- Page25 | INFORMATIONS DIVERSES  
VIE CULTURELLE
- Page27 | **LA PROGRAMMATION 2024 DES EXPOSITIONS DE LA SABLINA**
- Page28 | CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



Chères Lussacoises, Chers Lussacois,

En cette fin 2023, l'équipe municipale via la commission communication est heureuse de vous offrir ce bulletin de fin d'année consacré aux informations municipales. Je remercie tous les commençants, artisans, entreprises pour leur participation au financement de cette publication.

Les présidents des commissions municipales vous présentent dans ce bulletin leurs différentes réalisations et projets sur lesquels ils ont travaillé au cours de cette année 2023.

Comme je l'avais annoncé en janvier dernier, lors de la cérémonie des vœux, l'équipe s'est pleinement investie sur notre projet majeur, l'aménagement du nouveau quartier des Piniers. De janvier à novembre, nous avons organisé de nombreux temps forts, et notamment deux résidences. L'objet de ces temps de concertation est d'inviter les habitants et les acteurs locaux à nous accompagner dans nos réflexions. Je rappelle que ce projet n'est pas qu'un quartier d'habitat, il est aussi et surtout un projet d'extension du centre-bourg. Il comprend, en sus des futurs logements, de nouveaux espaces publics, tels que l'aménagement du parc de l'ex-propriété de La Biche en parc public, la création d'espaces pour les enfants et pour les jeunes. Ce nouveau quartier a pour objectif de répondre aux attentes de la population de demain : accueillir une nouvelle population indispensable au développement de la commune et offrir de nouveaux espaces pour tous les habitants de Lussac et des communes voisines. Dans notre réflexion, nous avons souhaité associer les enfants, lussacois de demain. Je tiens à saluer leur travail et à remercier chaleureusement les professeurs du Club Citoyen du collège Louise Michel et la professeure des écoles des élèves de CM2 de l'école publique élémentaire Simone Veil. La réalisation de cet aménagement se fera progressivement sur plusieurs

années. Le fruit de ce travail a été présenté à la population le 10 novembre dernier.

L'équipe municipale a également nourri une réflexion sur l'aménagement de l'ex-maison de La Biche pour la transformer en «Maison Citoyenne». Ces nouveaux espaces permettront d'accueillir tout d'abord, les permanences des différents services d'État et autres. Ces espaces seront aussi investis par les bureaux de la Mission Locale Centre Sud Vienne, association qui joue un rôle important dans l'accompagnement des jeunes de notre territoire. C'est pourquoi, des salles de réunion et de formation seront également prévues. Un projet d'espace de coworking en lien avec les acteurs économiques en est à ses balbutiements. Pour cet aménagement, nous espérons recruter, en 2024, un architecte afin de définir et chiffrer précisément les travaux de réhabilitation de cette bâtisse.

Nous nous sommes aussi concentrés sur la rénovation énergétique de l'école publique élémentaire Simone Veil. Pour ce faire, nous avons recruté un cabinet d'architecte en décembre. Les travaux, qui se dérouleront en deux phases, débuteront dès 2024.

Enfin, concernant la déviation de la RN147, la DREAL a prévu un début de travaux de terrassement en 2024 sur notre commune. Ces travaux doivent se terminer en principe en 2026. C'est pourquoi, lors de notre rencontre avec la Fédération Française des Villages Étapes, nous avons convenu de travailler sur notre demande de labellisation en 2025 pour qu'elle soit opérationnelle dès la mise en service de la déviation.

Comme vous pouvez le constater, d'importants projets sont en étude et certains vont pouvoir entrer dans leur phase de réalisation, dès 2024. Naturellement, tout ne pourra pas se faire en même temps. Nous devons en effet programmer les travaux en



fonction des capacités financières de la commune et de l'obtention de subventions. La situation nationale et internationale risque d'avoir un impact sur nos capacités financières. Nous nous adapterons car, comme pour chacun, les charges de fonctionnement progressent de manière importante limitant ainsi nos capacités d'investissement. À la veille d'une nouvelle année, nous devons rester optimiste et garder l'espoir de réaliser nos projets dans un délai raisonnable. Nous en avons la volonté pour le développement de notre commune, pour Lussac de Demain.

Nous poursuivrons notre communication sur l'avancement de l'ensemble de nos projets, via le bulletin d'une part, et la lettre d'information d'autre part. D'ailleurs, vous avez déjà reçu la première sur l'aménagement du futur quartier des Piniers, en octobre dernier.

À l'approche de Noël et du 1<sup>er</sup> janvier, je souhaite à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année avec une pensée particulière pour ceux qui traversent des moments difficiles ou qui souffrent de solitude, plus pesante en ces moments de fêtes.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 5 janvier 2024 à partir de 18h00 pour fêter ensemble cette nouvelle année, dans un moment convivial et de partage.

Bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Votre Maire,  
Jean-Luc MADEJ

### • Le quartier des Piniers a sa feuille de route

Ancien quartier industriel emblématique de Lussac, le quartier des Piniers va faire peau neuve pour accueillir de nouveaux habitants.

Voilà près d'un an que la municipalité travaille sur le renouvellement urbain des Piniers se questionnant sur la transformation du quartier à court, moyen et long termes. Avec l'appui d'une équipe spécialisée (urbaniste, architecte, paysagiste...), nous avons consulté petits et grands Lussacois pour créer une vision commune du quartier des Piniers de demain : habitations nouvelle génération, parc public, aires de jeux pour enfants, parcours sportif autour d'une coulée verte, espaces dédiés aux associations locales, cheminements sécurisés pour rejoindre les commerces et services du centre-ville, création d'équipements publics, espaces verts comestibles... Après de nombreux mois de réflexion, d'échanges et d'inspiration, nous sommes heureux de vous présenter l'aménagement souhaité de ce quartier :



Le quartier des Piniers aujourd'hui



Le quartier des Piniers demain

La transformation de ce quartier va s'opérer pendant plusieurs années. Avec ce schéma d'aménagement, la commune s'est tracée une feuille de route jusqu'en 2042.

La rue de la Couture



Le croisement de la rue René Cassin et de la Couture



### • La Biche : un futur pôle de services aux Lussacois

Acquise en 2016 par la municipalité, la propriété de La Biche est composée d'une maison d'habitation, d'une ancienne grange et d'un parc arboré présentant deux bâtiments annexes.

La réhabilitation des bâtiments de cette propriété est à l'étude afin de créer un lieu de services aux habitants : permanences des acteurs publics, espace info-numérique en libre accès, nouveaux locaux de la Mission Locale, salles de réunion...

Cette étude a notamment permis aux élus d'écarter la rénovation de certaines parties des bâtiments trop dégradées pour être conservées. Le projet comprendra néanmoins entre 600 à 830 m<sup>2</sup> de surface à réhabiliter (en cours de finalisation de l'étude).



**Maillon indispensable reliant le vieux Lussac au quartier des Piniers en devenir, il constitue la première phase des travaux d'aménagement d'ampleur du centre-ville que nous espérons démarrer en 2024.**

### • Lussac se prépare à candidater au label Village Étape®



Le début d'année 2023 a été marqué par la venue de M. le Préfet de la Vienne inaugurant le lancement officiel des travaux d'aménagement de la déviation de la RN147 du bourg de Lussac-les-Châteaux. En cette fin d'année, la municipalité vient à son tour marquer le lancement de ces travaux par sa rencontre avec la Fédération des Village Étape®.

En effet, **afin de contrer tout effet indésirable lié à la diminution du flux routier qui impacterait la fréquentation du bourg et de ses commerces, la commune souhaite acquérir le label Village Étape®.**

Village Étape® est un label ministériel qui a pour but d'offrir une visibilité aux villages déviés des routes nationales et autoroutes. Accessibles aux communes de moins de 5 000 habitants qui répondront à une charte exigeante, le label Village Étape® est un signe pour les usagers de la route de trouver à moins de 5 km d'une nationale ou d'une autoroute, un village accueillant et une offre de services de qualité. Plus d'information sur <https://www.village-etape.fr/>.

La venue de la Fédération des Village Étape à Lussac en septembre dernier et la participation des élus aux Rencontres Nationales 2023 de la Fédération ont permis à la municipalité d'appréhender les exigences du label et la procédure administrative qu'elle devra suivre pendant 2 ans. Un travail partenarial avec les commerçants est notamment envisagé dès 2024. Son objectif : mettre tout en œuvre pour rester une commune dynamique et attractive.

### • Rénovation de l'habitat ancien

**Les dispositifs d'accompagnement des propriétaires privés à la rénovation de l'habitat ancien dans le centre-ville vont évoluer en 2024 !**

Vous avez peut-être déjà perçu des aides du Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat ou de l'Opération de Programmation de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Centre-bourg portée par la CCVG. Dès janvier prochain, de nouveaux dispositifs prendront place sur le territoire intercommunal : l'OPAH de Renouvellement Urbain et l'OPAH. À ce titre, la commune de Lussac-les-Châteaux viendra abonder les subventions de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, du Conseil départemental de la Vienne, de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)... attribuées aux propriétaires privés (occupants et bailleurs) du centre-ville pour les accompagner dans leurs travaux liés au logement.

L'objectif est de lutter contre le mal-logement, la dégradation du bâti et la vacance des logements mais aussi de conforter la qualité des logements et l'attractivité résidentielle du centre-ville.

**Vous avez des travaux de rénovation énergétique, maintien à domicile, résorption de l'habitat indigne et dégradé, production de logements locatifs conventionnés ou même ravalement de façades ? Plusieurs aides pourraient vous être accordées. Faites-le savoir en mairie et nous vous recontacterons.**

Ce dispositif a été validé à l'unanimité au conseil municipal du 30 octobre et entrera en application au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## -> DÉLIBÉRATION N° 20230130-02 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL DU 30 JANVIER 2023 :

La commune souhaite réhabiliter le groupe scolaire Simone Veil, constitué d'une école élémentaire, d'une cuisine, d'un réfectoire, d'une garderie périscolaire. Cette réhabilitation a pour objectif de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur cet ensemble immobilier. La commune a fait réaliser un audit énergétique par le Syndicat ÉNERGIES VIENNE début d'année 2022.

La collectivité est soumise au décret tertiaire pour les bâtiments de plus 1000 m<sup>2</sup>. C'est pourquoi la collectivité a l'obligation de s'orienter vers un scénario préconisant plus de 50% d'économie d'énergie. Pour obtenir ce résultat, il faut remplacer les menuiseries extérieures et le mode de chauffage, isoler les bâtiments par l'extérieur et créer une centrale double flux.

L'étude de faisabilité propose de réaliser l'ensemble des travaux selon le planning suivant :

- 2023 - choisir la maîtrise d'œuvre et les entreprises avec l'aide du Syndicat ÉNERGIES VIENNE.
- 2024 - début des travaux concernant les bâtiments de l'école Simone Veil pour un coût estimé à 720 000 €HT,
- 2025/2026 - travaux concernant la cuisine centrale, le réfectoire, la garderie périscolaire pour un coût estimé à 640 000 €HT.

Pour financer ce projet la commune doit solliciter des subventions auprès de l'État, du Département et du Syndicat ÉNERGIES VIENNE. Le Syndicat ÉNERGIES VIENNE s'engage à octroyer à la collectivité une avance remboursable à taux zéro jusqu'à 450 000 €.

## -> DÉLIBÉRATION N° 20230327-18 : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VIENNE ET GARTEMPE (CCVG) - DÉBAT SUR LE PROJET DU PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU 27 MARS 2023 :

Considérant qu'au titre des modalités de collaboration avec les communes pour l'élaboration du PLUI, le conseil municipal de chaque commune membre est invité à débattre sur les orientations générales du PADD. Monsieur le Maire précise que le PADD constitue le volet politique du projet PLUI, il reprend les ambitions que se fixent les élus pour l'aménagement et le développement de la CCVG pour la période 2024/2038.

Le Maire expose le projet du PADD :

- Orientation n°1 : aménagement en préservant le cadre de vie paysager et rural,
- Orientation n°2 : redynamiser le territoire et valoriser ses richesses,
- Orientation n°3 : vivre et accueillir de manière durable en Vienne et Gartempe.

Après cet exposé, Monsieur le Maire invite les élus du conseil municipal à débattre sur les orientations et objectifs du PADD du PLUI.

- Sur l'orientation n°1, il n'y pas eu de remarque.
- Sur l'orientation n°2, le débat s'est porté sur les constructions nouvelles dans les villages.

Monsieur le Maire indique que les hameaux et les villages n'ont pas vocation à s'étendre afin de respecter le principe de zéro artificialisation nette des terres agricoles exception faite pour les agriculteurs. Les élus s'interrogent sur le nombre de logements vacants sur notre territoire et particulièrement sur ceux situés dans les hameaux et villages.

- Sur l'orientation n°3, il n'y pas eu de remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attester que conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD du PLUI élaboré par la CCVG.
- La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD. La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et sera transmise à la CCVG.

## -> DÉLIBÉRATION N° 20230926-01 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE (éclairage public) DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

En application de ses statuts, le Syndicat ÉNERGIES VIENNE exerce en lieu et place de ses collectivités membres sur le territoire :

- des compétences obligatoires dont celle d'autorité organisatrice des missions de service public de la distribution et de la fourniture d'électricité ;
- des compétences à la carte, transférées au choix par les collectivités membres au Syndicat, dont celle de l'éclairage public.

Or, afin de mener pleinement son rôle d'accélérateur de la transition énergétique dans la Vienne, le Syndicat ÉNERGIES VIENNE a souhaité clarifier l'exercice de cette compétence « éclairage public », afin de permettre un transfert intégral de ladite compétence par ses membres, l'objectif étant de parvenir à :

- de meilleurs résultats en matière de sobriété écologique (réduction des émissions de gaz à effet de serre),
- la mise en conformité avec le code de l'environnement (lois Grenelle I et II, et loi pour la reconquête de la biodiversité) pour limiter la pollution lumineuse et ses effets sur l'homme et les écosystèmes,
- la réalisation d'économies,
- un meilleur pilotage des installations d'éclairage public.

Par délibération du 29 juin 2023, le comité syndical a approuvé la modification des statuts du syndicat, afin de lui permettre d'exercer, en lieu et place de ses adhérents qui en font la demande, la compétence « éclairage public » dans son intégralité :

- maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des investissements sur les installations d'éclairage public comprenant les extensions, les renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité, les actions de diagnostic de performance énergétique et la collecte des certificats d'économie d'énergie ;
- exploitation et la gestion du fonctionnement des installations d'éclairage public comprenant la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public ;
- fourniture d'électricité pour l'alimentation des installations d'éclairage public.

La fourniture d'électricité pour l'éclairage public sera payée par le syndicat, mais refacturée à la commune.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat ÉNERGIES VIENNE.

## -> DÉLIBÉRATION N° 20230926-02 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE INTÉGRALE ÉCLAIRAGE PUBLIC DU 26 SEPTEMBRE 2023 :

Après avoir accepté la modification des statuts du Syndicat ÉNERGIES VIENNE, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- transférer au syndicat la compétence intégrale « éclairage public » à compter du premier janvier 2025, avec toutes les conséquences en découlant (mise à disposition des installations d'éclairage public, transfert des éventuels contrats en cours, inscription au budget 2025 de la participation financière qui sera versée au syndicat) ;
- d'autoriser le maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

# COMMISSION

## Communication et relations publiques

Président : Pierre BRUGIER



Une petite surprise dans vos boîtes aux lettres en ce début du mois d'octobre ! **Nouvelle publication municipale, la Lettre d'info a en effet été publiée et distribuée à tous les Lussacois.** Dans le cadre de « Lussac de demain », le projet sur le quartier des Piniers mérite toute notre attention et notre intérêt. Il n'était pas question d'attendre le bulletin de décembre pour vous informer de cet énorme projet qui pousse Lussac vers l'avenir prochain. Hormis les diverses réunions d'information qui ont été organisées ces derniers mois, il était indispensable que vous ayez une vue plus précise et plus claire sur le projet. Cette lettre vous permettra donc de penser au Lussac de demain !

Avec cette lettre d'information, la municipalité étoffe ses canaux de communication. Vous pouvez retrouver les informations sur les actualités et activités de la commune sur notre site internet, le tableau lumineux sur la RN147, la borne interactive rue Maurice Rat, les panneaux d'affichage situés rue du Quai et rue Françoise de Rochechouart et les supports de banderoles en entrée et sortie de ville. A tout ceci, s'ajoute l'application Citykomi®, gratuite et anonyme, avec laquelle vous aurez une information en temps réel, que cela concerne des événements festifs ou des alertes de sécurité. Nous comptons déjà près de 1050 abonnés. N'hésitez pas à en parler autour de vous pour que vous soyez toujours plus nombreux à suivre nos actualités.

# COMMISSION

## Vie associative, jeunesse et sports

Président : Jean-Luc MADEJ / Vice-Présidente : Annie TRICHARD



En 2023, la vie associative lussacoise a retrouvé une vie quasi normale. En effet, chaque association a pu sans contrainte sanitaire organiser toute l'année ses manifestations habituelles. Ces animations permettent à ceux qui le désirent de se détendre, s'amuser et se retrouver pour un moment joyeux. La commission adresse un remerciement appuyé aux responsables associatifs et à tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour venir en aide à ceux qui en ont besoin et pour permettre à d'autres d'avoir des activités sportives ou culturelles.

Un certain nombre d'associations souffre d'un manque de bénévoles. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à contacter les responsables des associations de votre choix en leur proposant vos services. Pour qu'une association vive au mieux, il est nécessaire que les Présidentes et Présidents soient entourés par une équipe étoffée, ce qui permet de répartir les tâches dans de bonnes conditions sans que toutes les décisions et le travail reposent sur une ou deux personnes. En 2023, un certain nombre d'associations a connu des difficultés de recrutement de salariés et/ou de bénévoles. Pour quelques unes le problème semble en partie résolu. En revanche, l'ADMR en plus de sa difficulté de recruter du personnel, recherche toujours des bénévoles pour compléter son conseil d'administration. Voilà une association qui joue un rôle important auprès de la population et qui a besoin de volontaires pour accomplir au mieux sa mission. Nous espérons que leur appel sera entendu.

Autre fait de l'année 2023 : le redémarrage, après deux années de mise en sommeil, du Club de football avec une nouvelle équipe dirigeante et de nouveaux joueurs. Bien entendu, le début de saison est compliqué mais avec de la persévérance et de la volonté tout cela s'améliorera. Pour la municipalité, le plus important est que les dirigeants et les joueurs aient plaisir à se retrouver pour la pratique du football dans le respect des règles qui s'imposent à la vie d'un club sportif.

Pour que notre commune conserve sa qualité de vie au-delà des actions municipales, il est primordial de préserver sa richesse associative qui permet d'offrir un grand nombre d'activités et d'animations importantes dans la vie communale. Nous espérons que de nouvelles personnes viendront compléter ou même succéder aux personnes qui, l'âge avançant, devront naturellement laisser leur place au sein des conseils d'administration. Sans ce renouvellement régulier, l'existence même de certaines associations peut être remise en cause.

A l'aube de la nouvelle année, nous souhaitons à l'ensemble des bénévoles nos meilleurs vœux et notre reconnaissance pour leur investissement dans la vie associative qui occupe une grande place dans la qualité du vivre ensemble.

# COMMISSION Personnel

Président : Jean-Luc MADEJ

Directrice Générale des Services : Angélique CHARPENTIER

Les services municipaux de la commune de Lussac-les-Châteaux ont accueilli de nouveaux personnels en 2023.

## Dans les écoles :

**Sandrine BRUNET** a été recrutée en début d'année 2023 pour assurer la surveillance des enfants de l'école maternelle Jean Rostand, sur le temps périscolaire, à savoir pendant la garderie et la pause méridienne, aux côtés d'Emmanuelle DESERBAIS, de Pamela FILLAUD, d'Hélène FOURNIER, de Séverine GAULT et d'Emilie LEVESQUE-PASQUET.

**Angélique SUAUDEAU** a été recrutée en début d'année 2023 pour assurer des missions d'entretien des locaux communaux et la surveillance des enfants sur le temps de la pause méridienne de l'école élémentaire

Simone Veil, aux côtés de Karine DELSALLE, Sylvie JEROME et Maria LORCEAU.

**Maryon DUVAULT** a été recrutée en début d'année scolaire 2023 pour assurer l'entretien des locaux et la surveillance des enfants sur le temps de la pause méridienne de l'école élémentaire Simone Veil, aux côtés de Karine DELSALLE, Sylvie JEROME, Maria LORCEAU.

**Marie MARQUES** a été recrutée depuis début septembre 2023 à l'école maternelle Jean Rostand en tant qu'apprentie Accompagnement Educatif Petite Enfance, en 1<sup>ère</sup> année.



Sandrine BRUNET



Angélique SUAUDEAU



Maryon DUVAULT



Marie MARQUES



## Dans les services techniques :

**Lucas BOUTET** a été recruté en début d'année 2023 pour assurer l'entretien des espaces publics de la commune, aux côtés de Julien DOREAU, Ludovic BONIFAIT, Frédéric BRUNET, sous la responsabilité de Mathieu MESMIN.



## A la MJC21, en tant qu'agent mis à disposition :

**Marie-Laure ROUYOUX** a été recrutée en début d'année 2023 pour effectuer l'entretien d'une partie des locaux de la MJC21, en tant qu'agent mis à disposition par la commune de Lussac-les-Châteaux.

## D'autres personnels ont été sécurisés.

### Aux services techniques :

**Ludovic BONIFAIT** a été titularisé le 1<sup>er</sup> octobre 2023 en tant qu'agent des espaces publics, et Quentin ARRICOT le 15 novembre 2022, en tant qu'agent polyvalent des services techniques, au côté de Dominique PRZEWOZNY, sous la responsabilité de Mathieu MESMIN.

**Frédéric BRUNET** a été prolongé dans le cadre d'un contrat « Parcours Emploi Compétence », jusqu'au 31 mars 2024. Il est affecté notamment aux espaces publics, sous la responsabilité de Mathieu MESMIN.

### A l'école maternelle :

**Emilie LEVESQUE-PASQUET** a été titularisée à temps plein, en tant qu'agent de service et d'entretien des locaux de l'école maternelle Jean Rostand.



Un des agents de la commune de Lussac-les-Châteaux, **Anicette GRANSAGNE** a pris sa retraite, le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Après avoir remplacé un certain nombre de collègues en tant qu'agent contractuel, Anicette avait été pérennisée sur son emploi en 2014 avant d'être recrutée en CDI en septembre 2021, sous la responsabilité d'Angélique CHARPENTIER.

# COMMISSION

## Voirie et réseaux

Président : Jean BUJAULT

### 1-Travaux de voirie effectués par l'entreprise COLAS, sous le contrôle du bureau d'étude A2I :



Route de Chez Vallée



Les Gagneries, habitat de la Vienne



Carrefour rue Chemin des Gardes et avenue de l'Europe

**Route de Chez Vallée** : réfection totale de la bande de roulement avec arasement des bas-côtés depuis l'intersection de la route de Saint-Savin dans toute la partie basse.

**Chemin des Ors** : reprise en PATA (point à temps automatique) depuis la route de Chauvigny jusqu'à la rampe d'accès à la gare et réfection totale de la bande de roulement avec arasement des bas-côtés depuis cette dernière jusqu'à la passerelle sur l'Arrault.

**Les Gagneries, Habitat de la Vienne (bâtiments 59 et 61)** : reprises des emplacements de stationnement PMR (Personnes à mobilité réduite) et aménagement des trottoirs afin de faciliter les déplacements des usagers.

**Carrefour rue chemin des Gardes avec l'avenue de l'Europe** : reprise du carrefour avec aménagement du trottoir desservant le passage piétons et également le curage du fossé jusqu'à la rue Pasteur.

**Rue du Quai** : remplacement des bordures de protection donnant accès à la Place de l'Amitié entre les Peuples.

### 2-Travaux de voirie effectués par l'entreprise TECHNIROUTE :



Rue Rochechouart



Place du 19 mars

**Rue Rochechouart** : reprise des espaces alvéolés par un procédé de montée en température du revêtement et complément par injection de matières (procédé novateur).

#### **Bouchage des nids de poule :**

rue Saint Michel, tronçon le long de l'église jusqu'à la rue Rochechouart, chemin des Primetières, sur toute la longueur, rue Croix Rouge, section entre le cimetière et la carrosserie, et place du 19 mars.

### 3-Travaux réalisés par Eaux de Vienne :



**Réservoir tampon (parking étang)** : réalisation d'un bassin tampon (réservoir de 450 m<sup>3</sup>) devant stocker les eaux usées et eaux pluviales en cas de forte pluie, évitant ainsi les rejets dans l'étang. La fin des travaux est prévue début 2024.

# COMMISSIONS

## Bâtiments communaux

Président : Daniel MORAND

L'entretien et les investissements concernant les bâtiments communaux nécessitent l'intervention d'entreprises de différents corps de métier. Pour ce faire, nous privilégions les entreprises locales dans l'objectif de limiter notre impact environnemental. Voici un récapitulatif des travaux réalisés :



**Maison de l'école :**  
remplacement de la porte du local technique communal situé avenue du Recteur Pineau.



**Eglise :**  
remplacement de la plateforme et installation d'un groupe de ventilation aux normes exigées pour le chauffage au gaz.



**Maison de la santé :**  
- entretien des ouvrants et châssis fixés par une lasure,  
- entretien de la toiture terrasse.

**Stade :** réalisation et remplacement d'une porte sanitaire,

**Pôle culturel La Sabline :** pose de fenêtres et châssis à l'intérieur des locaux sans modifier l'existant à l'extérieur avec pour objectif de limiter la consommation d'énergie,

**Maison de la nature :** mise aux normes électriques avec amélioration de l'éclairage,

**Résidence des Primières (ESAT), logement Maison de l'entraide :** isolation des combles,

**École maternelle Jean Rostand, école élémentaire Simone Veil, salle des fêtes Michel Maupin, MJC21, Camping :** divers entretiens du patrimoine immobilier (plomberie, peinture, carrelage, toiture).

# COMMISSION

## Pêche

Président : Ludovic AUZENET



En raison des travaux d'Eaux de Vienne SIVEER sur le parking, la fermeture de l'étang a été avancée au 15 septembre. Les usagers avaient été prévenus lors de l'achat des cartes annuelles et le tarif adapté.

Comme chaque année, la fréquentation est maintenue. Un empoissonnement a été effectué en gardons, truites, carpes, brochets et tanches. L'entretien du site de l'étang ainsi que celui des Bords de Vienne sont réalisés par des agents de l'ADECL pour le compte de la commune. Cette année, Bernard MASSONNEAU a assuré le poste de garde pêche. Il était prévu de vider l'étang, mais compte tenu de la sécheresse de l'été, nous n'avons pas obtenu l'autorisation de la Préfecture.

# COMMISSION

## Éclairage public - Sécurité

Responsable : Patrick CHEVRIER



À l'automne 2022, à la suite de la crise énergétique et l'instauration du plan de sobriété énergétique, la décision de réduire le temps de fonctionnement de l'éclairage public des collectivités avait été prise avec une extinction généralisée de 22h à 6h30. Ce mode de fonctionnement devait prendre fin au 30 avril 2023, mais devant les hausses successives des coûts de l'énergie et l'obligation de faire des économies, il a été décidé de prolonger cette action.

Dans ce cadre, le **Syndicat ÉNERGIES VIENNE** souhaitant faire évoluer sa **compétence éclairage public a présenté aux collectivités adhérentes un projet de future convention portant sur un marché global de performances qui se substituera à la convention actuelle Vision Plus**. Cette nouvelle convention intègre les investissements, les fonctionnements, les maintenances et l'énergie.

Ce transfert intégral a pour objectif d'accélérer le rythme de renouvellement du parc d'éclairage public (EP) en l'équipant de luminaires à LED moins énergivores et avec une meilleure diffusion, limitant l'impact de la pollution lumineuse. Cela intégrera au possible un système de pilotage plus souple et permettra également de diminuer les coûts d'énergie et la préservation de la biodiversité, tout en respectant les recommandations du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Pour ce faire, lors de la réunion du 26 septembre 2023, le conseil municipal a approuvé la modification des statuts du syndicat et validé le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat ÉNERGIES VIENNE qui prendra effet à compter du 01 janvier 2025.

En attendant ces transformations, nous avons poursuivi, au cours de l'année écoulée, le renouvellement de notre parc d'éclairage public en procédant au remplacement des organes existants avec un système de kit rétrofit à LED pour lanterne HESTIA Midi (pratique qui consiste à remplacer l'appareillage au sein du luminaire existant) sur 22 candélabres avenues du Docteur Dupont et du Recteur Pineau. Nous avons ainsi terminé la rénovation sur la totalité de l'axe principal de la traversée de notre commune. Nous avons également remplacé 2 luminaires sur le parking place du 19 mars 1962 et 1 sur le carrefour des Gagneries ; ce qui porte le total des luminaires à LED installés à 138. Toutes ces rénovations représentent environ 17,30 % du parc global (pour rappel : nous possédons 759 points lumineux répartis sur 37 points de livraison sur le territoire communal).

**Nous procédons actuellement à la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) consultable en mairie** qui est réalisé à partir du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et du plan particulier d'intervention (PPI), documents qui recensent tous les risques majeurs identifiés sur le territoire de notre commune et qui précisent les consignes à appliquer lors du déclenchement de ce plan. Nous vous encourageons à en prendre connaissance sur le site internet de la collectivité dans la rubrique « Vie Municipale, Plan communal de sauvegarde ».

Nous aurons également à définir les différents modes d'informations lors du déclenchement éventuel de ce plan en cas de sinistre important. Parmi les différentes possibilités à disposition, la commune s'est dotée d'un outil numérique Citykomi® qui permet d'informer rapidement. Nous vous invitons à télécharger cette application gratuite et anonyme pour les usagers sur les plateformes Google Play ou l'Apple Store. N'hésitez pas à venir en mairie pour que nos agents vous aident dans cette démarche. C'est par ce biais que nous pourrions en cas de nécessité prévenir rapidement le plus grand nombre de résidents locaux. Soyez nombreux à nous rejoindre sur cette application !



Flasher ce code

LUSSAC-LES-CHATEAUX  
EN DIRECT SUR  
VOTRE SMARTPHONE !  
AVEC L'APPLI MOBILE CITYKOMI®

GRATUIT ET 100% ANONYME, ABONNEZ-VOUS SANS TARDER !

Présidente : Annie TRICHARD



Le réchauffement climatique et la pénurie d'eau ont cette année encore été une forte préoccupation pour un grand nombre d'entre nous. Afin de faire face à ces phénomènes de plus en plus fréquents, nous avons modifié nos pratiques de fleurissement. Les massifs et la majeure partie des jardinières sont garnis de plantes vivaces plus résistantes et moins fragiles au manque d'eau. Des arbustes et des vivaces ont été plantés rue du Rocher à la suite des travaux d'aménagement de la rue. L'ensemble des achats nécessaires pour ces travaux sont effectués auprès d'entreprises locales :

les établissements Blanchard à Verrières et Agriflor à Millac. Une deuxième cuve de récupération d'eau de pluie d'une contenance de 10 000 litres a été installée aux ateliers municipaux. Ces réserves permettent d'arroser les jardinières du centre-ville que nous continuons de fleurir avec des plants annuels, tout en choisissant des variétés résistantes aux fortes chaleurs. Les agents assurent l'entretien de la majeure partie des espaces publics tout en respectant l'engagement de la gestion différenciée. L'ADECL (Agir Durablement pour l'Emploi et la Création de Liens), intervient sur les bords de

Vienne, l'étang, le parc de la Maison de la Nature, les Bergeries, la Cité des Primetières ainsi que le rond point de la route de Montmorillon. La Société Brunet Paysage assure l'entretien des massifs sur le bord de la RN 147. L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) se charge des travaux de la résidence des Primetières. Sur l'aire de jeux de l'étang, des structures ont été rénovées. Soucieux d'offrir plus de distractions aux jeunes enfants, un jeu d'équilibre a également été installé. Sur l'espace de jeux de la place de l'Amitié entre les peuples, ce sont deux anciennes structures qui ont été remplacées.



## COMMISSION Cimetière

L'entretien du cimetière représente une charge de travail importante pour les agents depuis l'interdiction d'utiliser tout type de pesticides. L'année passée, nous avons prévu des travaux de végétalisation sur une partie de cet espace. Pour des raisons climatiques, il avait été décidé de reporter ce projet. Malgré un mois de septembre particulièrement chaud, nous avons maintenu l'opération cette année. Pour effectuer ces travaux dans de bonnes conditions, la meilleure période c'est fin d'été ou début d'automne. En septembre, les agents ont donc entrepris un gros travail de préparation du terrain et, les

premiers jours d'octobre, l'entreprise EDP a réalisé la nouvelle végétalisation d'une partie du cimetière. Les petites allées et les inter-tombes devraient bientôt être recouvertes d'un gazon plus résistant à pousser lentement, limitant les mauvaises herbes, tout en préservant notre environnement.

Nous sommes conscients que ces travaux ont pu générer des désagréments pour certains d'entre vous, mais sachez que notre souci est de donner à ce lieu de mémoire toute la sérénité qu'il mérite. Espérons que les conditions météorologiques seront propices au bon développement de cet enherbement qui répond particulièrement bien aux problématiques environnementales. **Nous vous remercions de ne pas désherber et ratisser autour de vos concessions.**

# COMMISSION

## Culture, patrimoine et tourisme

Présidente : Marylène THIMONIER

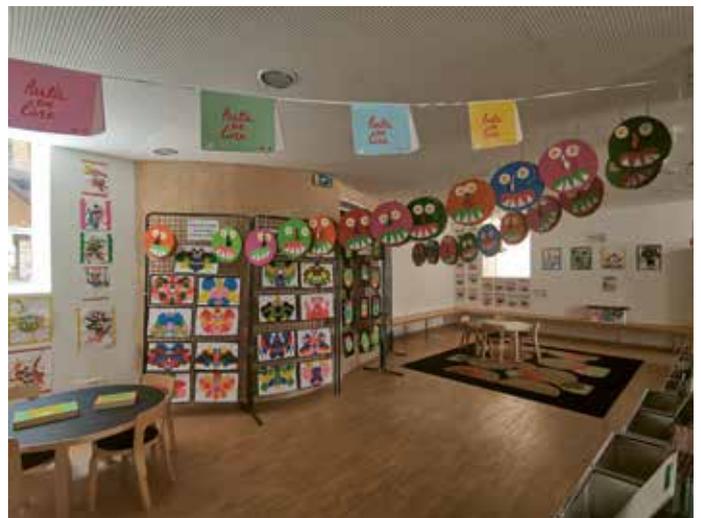
Lors de la commission culture du 3 octobre 2023, l'équipe de La Sabline a présenté aux membres de la commission le bilan des animations de l'été. Les expositions temporaires, les spectacles et autres activités ont eu une très belle fréquentation. L'année 2024 sera également très riche avec, entre autres, une exposition sur le fonds photographique du XX<sup>e</sup> siècle d'Edmond ROY et d'Henri GASCARD qui parlera aux Lussacoises et Lussacois.

Les cyclistes de l'EuroVelo 3 (sur le parcours de la scandibérique) et les familles en camping-car, ont séjourné pendant l'été sur le territoire durant une période plus longue, et notamment au camping municipal de Lussac.

### -> Les activités de La Sabline

#### Les activités estivales de la médiathèque

- **Exposition des œuvres créées par les élèves de l'école maternelle Jean Rostand en lien avec le voyage-lecture sur les « monstres » proposé par Mélanie DEBIAIS.** Les enfants ont travaillé tout au long de l'année sur la thématique et créé à l'école, dessins, peintures, costumes ou céramiques monstrueuses. Ils ont également découvert lors des visites à la médiathèque de nombreuses histoires. Pour finir, ils ont voté, ainsi que leurs parents, pour leur album préféré.



- **Partir en livre du 23 juin au 21 juillet :** une chasse au trésor était proposée à la médiathèque. Dix personnages des aventures de Mortelle Adèle s'étaient cachés dans la médiathèque. Les enfants devaient suivre les indices à partir d'un livret et trouver tous les personnages échappés des livres afin de gagner quelques surprises et chèques-lire offerts par le Centre National du Livre pour l'occasion.

- **Le désherbage et le récolement :** les agents de la médiathèque ont profité de la période estivale, qui est plus calme, pour faire le désherbage et le récolement de la médiathèque.

1 - *Le désherbage* consiste à retirer des collections, les ouvrages les plus abîmés, usés ou trop anciens. Certains, encore en bon état ont été donnés à différents établissements scolaires, crèches, ou associations. Les autres ont été proposés à la vente du 14 au 31 octobre.

2 - *Le récolement* est une opération de contrôle qui vise à vérifier la présence des documents sur les rayonnages de la médiathèque. La situation physique de chaque ouvrage doit ainsi être en adéquation avec la situation indiquée dans la base informatique qui gère également les transactions d'ouvrages prêtés ou rendus par les lecteurs.

### • Projet avec le club citoyen du collège Louise Michel

La médiathèque et le club citoyen travaillent ensemble sur la confection d'un herbier en tissu afin de garder en mémoire les plantes qui poussent au quartier des Piniers avant son réaménagement. Ainsi, tout au long de l'année scolaire, la médiathèque proposera des ateliers animés par Brigitte POUGET, herboriste et botaniste amatrice passionnée par les usages, histoires et légendes de ces malaimées.

En mai, une exposition, à la médiathèque, vous sera proposée et vous pourrez ainsi découvrir le travail des élèves.



### Prochainement à la médiathèque...



En partenariat avec l'association « **Les passeurs de mémoire** », nous avons accueilli **Jean-Marie AUGUSTIN** le 14 octobre dernier avec une conférence sur le Père Jean FLEURY et la Sœur Jeanne CHERER.

En 2024, nous avons programmé les conférences :

- d'**Isabelle SANTOIRE**, sur les secrets de famille en Poitou, le 15 mars,
- de **Jean-Claude CORNEILLE**, président de l'association, sur le réseau Tullius le 24 mai

# COMMISSION

## Culture, patrimoine et tourisme

### Les actualités du Musée de Préhistoire

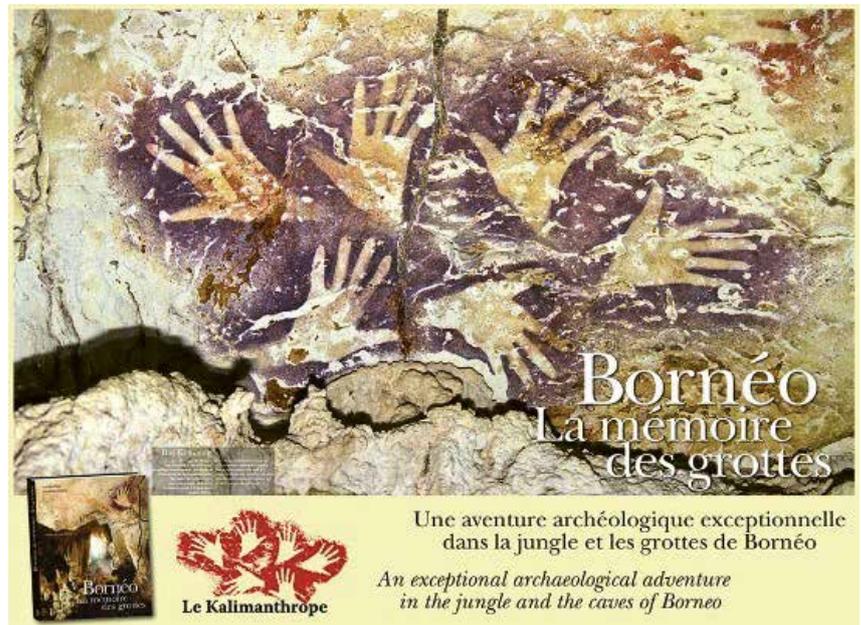


Après un travail sur plusieurs années, le musée a obtenu la marque **Tourisme et Handicap**, dont le dossier a été validé au cours de l'année. La marque a ainsi été obtenue pour les **4 handicaps (auditif, mental, moteur et visuel)**. L'équipe du musée a travaillé pour développer des outils pour tous les publics : un livret en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), un parcours en langue des signes accessible via des tablettes

tactiles disponibles à l'accueil du musée. Un travail a également été fait pour aménager les locaux, avec notamment l'installation d'une boucle magnétique à l'accueil et la démarcation des équipements dangereux. La circulation et la découverte du musée se veulent de plus en plus ouvertes à tous ! À noter que cette marque ne concerne que le Musée de Préhistoire (collection permanente à l'étage) et non pas la salle d'expositions temporaires au rez-de-chaussée de la Sabline.

**Durant l'été, la fréquentation a connu une légère hausse par rapport à l'année précédente.** Les visiteurs ont été nombreux à venir au Musée de Préhistoire et notamment les familles sur les ateliers et les visites guidées. Les groupes scolaires sont également toujours au rendez-vous, avec 43 classes accueillies sur l'année scolaire 2022-2023. L'exploration des grottes fait toujours rêver petits et grands !

L'équipe du Musée prévoit une nouvelle année 2024 dynamique avec la programmation habituelle des ateliers et visites guidées pendant les vacances scolaires, mais aussi des conférences autour de la nouvelle exposition temporaire sur l'art rupestre durant le premier trimestre 2024. Ainsi, le **6 mars 2024, sera diffusé le documentaire « Bornéo la mémoire des grottes »** en présence de Luc-Henri FAGE, documentariste et co-découvreur de l'une des grottes ornées les plus anciennes au monde, accompagné d'une conférence de Manuel GUTIERREZ, professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sur l'art rupestre du continent africain.



Sans oublier les événements européens comme la **Nuit des Musées (en mai)**, les **Journées Européennes de l'Archéologie (en juin)** et les **Journées Européennes du Patrimoine (en septembre)** auxquels le musée participe chaque année avec de nouvelles animations.

L'actualité du musée est à retrouver sur le site internet de La Sabline, auprès de l'accueil au 05 49 83 39 80 ou par mail à [lasabline@lasabline.fr](mailto:lasabline@lasabline.fr).

# COMMISSION

## Culture, patrimoine et tourisme

**FÊTE DE LA ST JEAN & JOURNÉES EUROPÉENNES DE L'ARCHEOLOGIE**

La Sabline & Cour usine Duvivier

GRATUIT

**JUIN 16, 17, 18 2023**

Animations, expositions, repas, buvette, spectacles, concert, feu de la St Jean, bal disco, etc.

Programme complet [www.lasabline.fr](http://www.lasabline.fr)



### -> Les expositions temporaires de La Sabline



### Les spectacles à Lussac (diffusion La Boulit / MJC21)

Cette année, la fête de la Saint-Jean s'est déroulée le samedi 22 juin sur deux sites de la ville : dans la cour de La Sabline et à l'usine Duvivier pour mettre en avant ce quartier qui va être modifié dans les années à venir. La journée s'est ouverte avec un premier spectacle « *Lézards de la rue* » en fin de matinée. « *Ma montagne* » de la compagnie La Ba-leine-Cargo proposait une déambulation depuis la cour de la Sabline. Cette attraction a comptabilisé environ 70 spectateurs. Un deuxième spectacle en début de soirée à l'usine Duvivier a permis de rassembler une centaine de spectateurs devant « *Aux p'tits rognons* », de la compagnie Tout par terre. À 21h a eu lieu le concert de Toma SIDIBÉ, qui a rassemblé près de 250 spectateurs. Le feu de la Saint Jean avec les apprentis saltimbanques (CPA Lathus) et le bal disco ont clôturé la soirée en réunissant près de 500 personnes.

Deux autres spectacles ont eu lieu sur Lussac-les-Châteaux. La ville a ainsi accueilli le vendredi 24 novembre « *Sandrine, ou comment écrire encore des spectacles quand on est féministe (et qu'on aime la pole dance)* » de la compagnie L'œil de Pénélope. Et le samedi 9 décembre, la compagnie Les Colporteurs a fait chanter et danser Toyo, un tuyau de chantier, sur les sons d'un violon dans leur spectacle « *Toyo!* ».

En 2023, le pôle culturel a accueilli 4 expositions, dont les 3 premières ont attiré plus de 4400 visiteurs et une quatrième qui court jusqu'au 13 janvier 2024.

**Encore quelques jours donc pour (re)découvrir « Récits croisés », une exposition de Muriel COIFFARD et Emmanuelle ZÉNATI-SOUCHAUD qui nous transportent dans leurs histoires tout en poésie.**

# COMMISSION

## Vie commerciale et artisanale

Président : Michel GUILLON

Nous prêtons une attention particulière à notre vie commerciale et artisanale. Nous essayons de conserver nos vitrines dans le centre bourg malgré le départ de certains commerçants.

Ainsi, **nous souhaitons une belle et longue retraite** à Bettina et Jean-Pascal CERTES, horlogers-bijoutiers, Jean François PINEAU, coutelier, et Jimmy ZAOU, cordonnier. Après de nombreuses années dans le centre bourg, ils ont décidé de prendre une retraite bien méritée. Nous espérons que leurs locaux seront repris par d'autres commerçants. Déjà de nombreux porteurs de projets se manifestent et nous sommes à leur écoute pour les accompagner dans leurs démarches.

L'activité de restauration en centre-bourg s'étoffe. Dorénavant **le bar tabac "Le Picton"** propose de la restauration le midi en semaine. **Le bar PMU "Le Cheval Blanc"** ouvre son snack et organise des soirées à thèmes. **La pizzeria "La Braise"** a été reprise fin mai.



**La foire exposition** organisée par le GAEL les 1er et 2 avril a connu un bon succès malgré une météo mitigée. Exposants et visiteurs étaient au rendez-vous.

**Le marché des producteurs** du 18 juillet fut une nouvelle fois très prisé et notre place était bien remplie par de nombreux convives pour un moment festif.

**Le marché hebdomadaire du vendredi et la foire mensuelle**, qui se déroule le 4<sup>e</sup> vendredi du mois, sont très appréciés.

**En prévision de la future déviation, notre commune va s'inscrire dans la démarche pour devenir « Village Étape »** (Fédération Française des Villages Étapes). Cette opération permettra de signaler les services et les commerces présents dans le bourg de Lussac. Des pictogrammes seront placés le long de la déviation, ainsi les usagers seront informés de l'attractivité de notre ville en suivant le fléchage des sorties à prendre et les invitant à y faire une pause.

**La nouvelle Zone d'Activité Economique (ZAE) La Grand Route**, entre les 2 ronds-points, devrait prochainement être aménagée par la CCGV.

Présidente : Sylvie BOULBES

## École maternelle Jean Rostand

L'école maternelle, sous la direction de Michèle BOUTEILLER, compte cette année 53 élèves répartis en Petite Section (15 élèves), Moyenne et Grande Sections (20 et 18 élèves).

Au côté des enseignantes, la commune emploie trois agents qui occupent des postes d'ATSEM, soit 1 agent par classe, ce qui permet aux enseignants de réaliser pleinement leurs missions. À la rentrée de septembre, la municipalité a décidé de créer un poste d'apprenti permettant ainsi d'accueillir une élève pour apprendre le métier de la petite enfance. Ainsi, la commune participe à la formation d'une jeune lussacoise qui pourra demain trouver un emploi dans un secteur qui souffre d'absence de personnes formées. Ce

même personnel assure également l'accueil des enfants en périscolaire à partir de 7h30 le matin jusqu'à 18h30 le soir.

Tout au long de l'année, l'équipe enseignante a mis en place plusieurs projets dont l'un d'entre eux autour du livre sur le thème des « monstres », qui a abouti au choix du livre préféré et à une exposition à la médiathèque. Des sorties ont été organisées : piscine, visite de la caserne de pompiers, visite de l'aquarium de La Rochelle, pique-niques, défilé pour le carnaval. Des actions régulières sont menées en collaboration avec la Médiathèque (visite, emprunt de livres) et avec le Musée de Préhistoire (intervention en grande section, visite des grottes de La Marche).

## Ecole élémentaire Simone Veil

L'école a connu, à la rentrée, un changement de direction à la suite du départ de Nicolas LASCoux. Ce dernier a été remplacé dans cette fonction par Marie VERGNAUD. Les effectifs sont stables avec 110 enfants qui se répartissent de la manière suivante : 21 élèves en CP, 22 élèves en CE1, 18 élèves en CE2, 23 élèves en CM1, 26 élèves en CM2.

Une réalisation qui a marqué ce premier trimestre restera la création d'une fresque sur la totalité du mur du

préau par les élèves de la classe de CM2 de M<sup>me</sup> Virginie PICAULT. Un grand merci aux enfants qui ont imaginé des dessins en amont pour définir le projet et qui ont réalisé l'œuvre avec l'artiste qui les a bien accompagnés. Un grand merci également à l'institutrice qui, avec l'artiste SYRK et le concours logistique et financier de la MJC21, de la DRAC et de La Sabline, ont contribué à l'embellissement de la cour de l'école.



L'équipe enseignante, qui s'investit beaucoup dans son travail, élabore et met en place tout au long de l'année des projets pour chaque niveau. Les CP et CM1 participent au projet « l'observateur » qui consiste à élaborer un inventaire de la faune et de la flore des écoles du département avec l'objectif de mieux connaître la biodiversité qui entoure les écoles pour la protéger et la favoriser. Chaque classe, de la maternelle au CM2, est invitée à explorer son environnement et à en répertorier les arbres, les plantes, les insectes,... Les CE1/CE2 A, CM1 et CM2 participent au prix littéraire Janusz KORCZAK ayant pour thématique « Les arbres ». Les CP et les deux classes de CE1/CE2 participent aux sorties USEP (rencontres sportives avec des écoles du secteur et une rencontre départementale). Il est même envisagé de mettre en place une correspondance avec une classe de Nouvelle-Calédonie après Noël.

Comme à l'école maternelle, du personnel communal accueille en périscolaire les enfants de 7h30 le matin jusqu'à 18h30 le soir. Pendant ce temps de garderie, sont proposées aux enfants, après le goûter, des activités périscolaires, de 16h00 à 16h45 pour l'école maternelle et de 16h00 à 17h00 pour l'école élémentaire.

En sus du goûter d'après-midi, fourni par les parents, la commune a réintégré les fruits à la récréation de 10h00 dans les deux écoles, les mardis et les vendredis. Ce goûter du matin est très apprécié des élèves. C'est pourquoi, cette opération sera reconduite l'année prochaine dès la rentrée.

## Résidence autonomie foyer-logement « La Noiseraie »

Président : Jean-Luc MADEJ

“ Sylvie **RENOUX**  
prend sa retraite après  
36 ans de service à  
la Résidence Autonomie  
La Noiseraie



Le 7 juillet 2023, Jean Luc MADEJ, maire de Lussac-les-châteaux et président du CCAS a réuni à la Résidence Autonomie « La Noiseraie » les élus de la commune et du CCAS d'hier et d'aujourd'hui, les résidents et la famille de Sylvie RENOUX pour fêter ensemble son départ à la retraite.

Sylvie a été employée au sein du foyer logement « La Noiseraie » à son ouverture en octobre 1987 comme secrétaire. Au départ de la directrice, elle a accepté d'assumer la direction. Monsieur le Maire a rappelé que grâce à son travail, sa volonté, sa disponibilité, son engagement de tous les jours, elle a réussi à manager ce bel établissement qu'est aujourd'hui notre Résidence Autonomie.

Les élus qui se sont succédés ont pu compter sur ses compétences, son sérieux, ses qualités humaines qui sont nécessaires pour accompagner au mieux les résidents et leurs familles. Ils ont tous apprécié son dévouement, son attachement à préserver l'âme de leur foyer logement.

Monsieur le Maire a associé l'ensemble du personnel à l'hommage rendu à Sylvie RENOUX. En tant que directrice, Sylvie a toujours mentionné que la bonne gestion de l'établissement « c'était un travail d'équipe », c'est pourquoi elle a pu compter sur la mobilisation des agents dans les moments difficiles (ex : COVID).

Sylvie sera remplacée par Emmanuelle DARAN, son adjointe, et Mathis COLIN, infirmier au CHU de Poitiers, recruté pour seconder Emmanuelle dans ses fonctions de directrice.

Au nom de tous, Monsieur le Maire a remercié Sylvie pour ses compétences et sa conscience professionnelle mises au service de La Noiseraie durant ces 36 années, en lui souhaitant une heureuse et longue retraite bien méritée. Evidemment, il ne s'agit que d'un « au revoir », puisque le personnel et les résidents auront toujours beaucoup de plaisir à rencontrer Sylvie au sein de la Résidence Autonomie.

Les collègues, les élus, les résidents se sont réunis pour lui offrir fleurs et cadeaux.



Mathis COLIN et Emmanuelle DARAN

- **Bien vivre ensemble au quotidien dépend de la bonne volonté de chacun** et repose sur la tolérance, la courtoisie, l'entraide, le respect de son voisinage et de son environnement.
- **Respecter les règles de vie en société**, être attentif aux autres, et prendre soin de ce qui est notre bien commun, l'espace public, **est de notre responsabilité à tous, la municipalité et ses habitants.**
- **Nos amis les bêtes : en toutes circonstances, le propriétaire est responsable de son animal.** Pour bien vivre avec nos amis les bêtes, pensez à ramasser les déjections de votre animal en vous munissant d'un sac avant d'aller le promener ou conduire son animal au caniveau. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition en centre-ville.
- **Stationnement et circulation : la ville est un espace de vie.** Pour un meilleur partage de la rue et la libre circulation des usagers, respectons le code de la route (limitation de vitesse, priorité aux piétons). De manière générale, il est préférable de respecter les emplacements réservés (notamment ceux destinés aux handicapés), d'éviter de se garer sur les trottoirs, de ne pas stationner plus de 2h sur la place Saint Sornin, de respecter les stationnements minutes (destinés aux clients des commerces aux alentours).
- **Espaces libres et parties communes : nous sommes tous, chacun à notre niveau, des acteurs de notre environnement urbain.** L'espace public est un bien commun, chaque habitant doit contribuer à sa propreté.
- **Propreté et déchets : avant de jeter, adoptons les bons réflexes.** Dans votre bac jaune, jetez vos déchets recyclables (emballages, bouteilles plastiques, papiers et petit carton...) en vrac ou dans un sac transparent. Dans votre bac noir, jetez vos déchets ménagers dans un sac poubelle. Si vous devez jeter du verre, faites-le dans les colonnes à verre accessibles 7 jours sur 7. Si vous devez jeter des cartons, pliez-les avant de les emporter à la déchetterie. Sortez vos bacs la veille au soir du jour de ramassage après 19h. Rentez vos bacs après la collecte. Ne laissez pas traîner des sacs poubelles sur le trottoir.

**Déposez vos ordures uniquement dans les emplacements prévus à cet effet.** Nous déplorons encore de nombreux dépôts d'ordures sauvages dans les bois ou les fourrés, les encombrants en bord de routes ou de chemins. **Il est bon de rappeler que de tels actes sont des délits.** Le Simer a les compétences, ramassage des ordures ménagères et déchetterie pour les encombrants, pour remédier à de tels comportements.



## -> Les événements financés par la commune

Avril 2023 - Foire expo



Juin 2023 - Jour de la Saint



Juillet 2023 - Marché des producteurs



## -> Les événements financés par la commune

Juillet 2023 - Concert Musique & Patrimoine



Aôut 2023 - Spectacle folklorique

Octobre 2023 - Repas des aînés



## -> Soutien et félicitation de la commune aux champions de Jujitsu

Le 23 août dernier, Audérick GUTHOERL et Lucas DUPORT, les deux licenciés de Lussac Jujitsu Body Taïso, ont décroché la médaille de bronze lors des championnats du monde d'Astana, capitale du Kazakhstan. C'est une belle progression pour ce duo inséparable depuis de nombreuses années. Ils avaient atteint la 7<sup>e</sup> place en 2021 et la 5<sup>e</sup> place en 2022 lors des championnats à Abou Dabi dans les Émirats arabes unis.

La commune a souhaité donner un coup de pouce à cette équipe en leur attribuant une aide financière pour les frais de participation à cette compétition.

Nous les félicitons pour leur persévérance et leur performance.

Bravo à eux et à leur coach Sylvain DUPORT.



## -> L'école privée Saint-Vincent-de-Paul fête ses 180 ans en 2024

L'équipe enseignante et les parents d'élèves préparent activement cet événement qui marque l'existence de l'école. Pour cela, ils ont besoin de vos témoignages, anecdotes ou photos. Si vous avez été élèves ou parents d'élèves de cette école, n'hésitez pas à leur faire part de vos souvenirs.

Contactez l'école au **05 49 48 25 45** ou [ecolestvincentdepaul86@orange.fr](mailto:ecolestvincentdepaul86@orange.fr) et suivez son actualité sur la page Facebook (@ecolesaintvincentdepaul86) ou sur Citykomi pour en savoir plus sur cet événement.

## -> Les chats errants



Comme nous l'avions annoncé lors du dernier bulletin, une campagne d'identification et de stérilisation des chats errants a débuté en octobre. Pour le bon déroulement de cette opération, nous avons fait appel à la fondation « Clara » du groupe SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal).

À la suite du sondage du mois de juin auprès de la population, nous avons pu identifier les quartiers les plus concernés. Le prestataire refusant

d'installer les cages trappes sur le domaine public, nous avons été dans l'obligation de faire appel aux personnes qui avaient signalé la présence de chats autour de leur domicile afin de déposer les cages dans leur propriété.

Tous les chats non identifiés capturés ont été transportés chez le vétérinaire afin d'être stérilisés et identifiés au nom de la commune. Le coût de ces interventions a été totalement pris en charge par la municipalité. À leur retour de la clinique vétérinaire, les animaux ont été relâchés sur leur lieu de capture.

Pour un résultat satisfaisant dans le temps, il faut également régler le problème des chatons. Actuellement nous ne sommes pas en mesure de les prendre en charge et les associations voisines refusent de les héberger. L'idéal serait de posséder une chatterie, ce qui nous permettrait de les recueillir en attendant qu'ils soient adoptés. L'urgence serait que de bonnes volontés se constituent en association pour créer une chatterie qu'elles pourraient gérer afin de recueillir les chatons et les chats, avec le soutien de la municipalité, qui pourrait mettre à disposition un espace dédié.

Le but de cette campagne est de limiter la reproduction des chats errants, qui occasionnent trop souvent des nuisances aussi bien sur le domaine public que chez les particuliers. Nous vous rappelons que tout propriétaire de chat doit faire identifier son animal. Il est également interdit de déposer de la nourriture sur la voie publique que ce soit pour les chats ou les pigeons.

## -> Opération ville propre



L'opération ville propre a été renouvelée cette année. L'Escapade Lussacoise s'est fortement mobilisée au cours de leur marche du jeudi 7 septembre 2023 au matin. Malheureusement, la participation du dimanche 10 septembre n'était pas au rendez-vous. La pesée des deux récoltes de déchets a permis d'établir que 75 kg de déchets avaient été ramassés malgré tout. Parmi ces déchets, nous ne pouvons que constater le nombre très important de mégots sur la voie publique, et ainsi déplorer le manque de civisme des fumeurs. Les élèves de l'école Saint-Vincent-de-Paul ont également participé à cette opération en ramassant les débris trouvés dans les rues aux abords de l'école.

L'opération ville propre a été renouvelée cette année. L'Escapade Lussacoise s'est fortement mobilisée au cours de leur marche du jeudi 7 septembre 2023 au matin. Malheureusement, la participation du dimanche 10 septembre n'était pas au rendez-vous. La pesée des deux récoltes de déchets a permis d'établir que 75 kg de déchets avaient été ramassés malgré

## INFORMATIONS DIVERSES

### -> Informations pratiques

#### L'ambrosie : espèce envahissante à enjeu pour la santé humaine



L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante hautement allergisante pour l'homme. Importée d'Amérique du Nord, elle croît d'année en année sur le territoire national et en Nouvelle Aquitaine. Elle est donc présente sur notre commune.

**Chacun peut lutter contre l'ambrosie en la reconnaissant et en la signalant.**

Il suffit de quelques graines de pollen dans l'air pour que des symptômes (rhinite, conjonctivite, trachéite, toux, urticaire ou eczéma) apparaissent. Les allergies commencent en général vers la mi-août jusqu'en octobre avec un maximum d'intensité en septembre.

Lutter contre l'ambrosie nécessite un repérage précoce pour mettre en place des actions visant le

contrôle maximal de la plante. La première mesure de prévention est la destruction des plants avant la floraison en juillet.

Vous avez repéré un ou plusieurs plants d'ambrosie :

- **Chez vous, avant la floraison (fin juillet) : arracher les plants.** Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol. **Pendant ou après la floraison (septembre à octobre) ne faites rien, vous risquez d'aggraver la situation en répandant les graines.** Attendez le printemps prochain et vous pourrez arracher les nouveaux plants avant la floraison.

- **Hors de chez vous : signalez l'endroit où a été repéré le pied d'ambrosie sur le site :**

[www.signalement-ambrosie.fr](http://www.signalement-ambrosie.fr).

#### Reconnaître l'ambrosie à feuilles d'armoise.

L'ambrosie est de la même famille que le tournesol. Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner au moment de la floraison un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut. Les feuilles d'ambrosie sont larges, minces et très découpées, elles sont du même vert sur chaque face. La tige est souvent rougeâtre et velue. Les fleurs petites et verdâtres sont disposées à l'extrémité des tiges, groupées en longs épis bien visibles. Ce sont ces épis qui libèrent le pollen en août et septembre.

## -> Découvrez les ateliers numériques gratuits de la CCVG pour vous guider pas à pas dans l'ère numérique



La Communauté de Communes Vienne et Gartempe est ravie d'annoncer le renouvellement de son service pour les trois prochaines années avec le service des Conseillers Numériques. Notre mission ? Vous accompagner au quotidien pour vous permettre de maîtriser l'utilisation de vos outils numériques (tablettes, smartphones, ordinateurs) rendant ainsi la technologie accessible à tous.

Au cours de nos deux premières années, nous avons pris le temps de vous rencontrer et d'identifier vos besoins. Forts de cette expérience, nous sommes maintenant fiers de vous présenter un programme complet. Nous avons adapté notre approche pour répondre plus précisément à vos attentes.

Nos ateliers numériques se déroulent sur votre commune ainsi que sur d'autres municipalités du territoire. Que vous soyez novice ou que vous cherchiez à approfondir vos connaissances, ces ateliers sont collectifs, gratuits, sans réservation et ouverts à tous.

Vous ne pouvez pas vous déplacer et vous êtes en mesure de participer à une visio ? Nous pouvons planifier des accompagnements spécifiques. Si vous ne l'êtes pas, nous ferons le nécessaire pour vous permettre de maîtriser cette activité, comme pour le reste des thématiques de nos parcours d'accompagnements.

Pour plus d'informations ou pour rejoindre nos ateliers numériques gratuits, n'hésitez pas à nous contacter :

- Par email : [conseillers.numeriques@ccvg86.fr](mailto:conseillers.numeriques@ccvg86.fr)
- Par téléphone au 05 49 91 87 95

**Rejoignez-nous dans l'aventure et découvrez tout ce que le monde numérique a à vous offrir !**

## -> Eaux de Vienne : bientôt une agence en ligne



Notre agence en ligne doit voir le jour en ce début d'année 2024.

L'objectif ? Faciliter les démarches des abonnés grâce à de nouvelles fonctionnalités, accessibles 24 heures sur 24, sur votre ordinateur, votre smartphone, ou encore votre tablette.

En quelques clics, il vous sera possible de souscrire ou résilier votre abonnement, saisir l'index de votre compteur, souscrire à la mensualisation ou actualiser vos coordonnées bancaires. Vous aurez également accès à des informations et des conseils pour votre consommation d'eau.

Pour information, vous pouvez déjà payer votre facture en ligne sur [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr)

## -> La programmation 2024 des expositions de La Sabline

En 2024, ce sont 3 expositions que vous offre La Sabline. Une traversée du temps en trois étapes, accompagnée par de nombreuses animations pour tous les publics.

### Du 19 janvier au 1<sup>er</sup> juin 2024 - « L'art rupestre préhistorique à travers le monde »

Souvent est évoqué l'art européen de la préhistoire. Mais qu'en est-il du reste du monde ? À travers cette exposition, l'art rupestre des cinq continents est présenté à partir de sites majeurs. C'est une occasion de faire un pas de côté et de découvrir des expressions artistiques qui ont parfois précédé les sites européens de plusieurs millénaires. Il apparaît ainsi que l'art des parois n'émerge pas en Europe et que beaucoup de sociétés humaines continueront d'exprimer leur imaginaire comme leur témoignage parfois jusqu'à des temps relativement récents.

Pour ce survol, des spécialistes universitaires ont collaboré, chacun dans son domaine, pour mettre en lumière des sites souvent méconnus d'Afrique, d'Asie comme d'Océanie. Cette exposition a été conçue en concertation avec les membres du projet collectif RED de l'Université Paris 1 et du Centre National de la Préhistoire. Des temps forts ponctueront l'exposition : conférences.



Vernissage le vendredi 19 janvier 2024 à 18h, suivi d'une conférence sur l'art rupestre dans le monde.

### Du 7 juin au 5 octobre 2024 - Valorisation d'un fonds d'archives photographiques lussacois : Edmond ROY et Henri GASCARD



Cette exposition propose une découverte du fonds d'archives photographiques d'Edmond ROY et d'Henri GASCARD en accord et collaboration avec les ayant-droits, la famille ROY et Carole GASCARD, originaires de Lussac-les-Châteaux. Ces deux photographes ont couvert la vie lussacoise au fil du XX<sup>e</sup> siècle.

Un contre-pied photographique avec l'artiste Claude PAUQUET viendra mettre en parallèle les Lussacois d'aujourd'hui et ceux d'hier. Cette exposition sortira du cadre de la salle d'exposition pour envahir la Sabline et l'espace public. Portraits, paysages, vie lussacoise, anecdotes photographiques seront à découvrir parmi ces milliers de photographies.

Vernissage le vendredi 7 juin 2024 à 18h.

### Du 11 octobre au 14 décembre 2024 - « De la feuille au livre » - Claire ILLOUZ

La Bibliothèque départementale de la Vienne propose une exposition autour des livres d'artiste de Claire ILLOUZ.

Artiste française, née en 1955, Claire ILLOUZ a étudié à Paris, Taipei et Kyoto. Aujourd'hui, elle vit et travaille à Chérence (Val d'Oise). Visibles dans de nombreuses galeries en France et à l'étranger, ses œuvres mettent en lumière poétiquement une nature simple, vivante et pas toujours paisible, qui nous est extrêmement proche. Elle est à la fois dessinateur, graveur, peintre et aquarelliste. C'est à Chérence qu'elle édite en général ses livres, dont elle imprime elle-même les gravures. Ces livres figurent désormais dans de nombreuses collections publiques et privées, en France et dans le monde (Europe, Afrique du Sud, Taïwan et USA).



Journal de Tempête (2015), 10 suites gravées, uniques à lire. Impression sur soie - dimensions 24 x 15 x 1.5 cm

Vernissage prévu en octobre 2024

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2024

JANVIER

FEVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

- > **Vendredi 5**  
Voeux de la Municipalité  
*Salle Michel Maupin*
- > **Dimanche 7**  
Galette des Rois  
Amis de Ham  
*Salle Albert Quémin*
- > **Vendredi 12**  
AG - Passeurs de Mémoire - Mairie
- > **Samedi 13**  
AG - Club de l'Amitié  
*Salle Albert Quémin*
- > **Vendredi 19**  
AG - Donneurs de Sang Bénévoles  
*Salle Albert Quémin*
- > **Samedi 20**  
Soirée Québécoise  
Les Amis du Québec  
*Salle Michel Maupin*
- > **Dimanche 21**  
Loto de l'APE St Vincent de Paul  
*Salle Michel Maupin*
- > **Dimanche 28**  
Marche des Cyclos Randonneurs  
*Salle Michel Maupin*
- > **Lundi 29**  
Don du Sang  
*Salle Michel Maupin*



- > **Samedi 3**  
Concours de belote  
Club de l'Amitié  
*Salle Michel Maupin*
- > **Vendredi 9**  
Spectacle La Boullit  
MJC21  
*Salle Michel Maupin*
- > **Samedi 17**  
Soirée Choucroute  
Les Amis de Ham  
*Salle Michel Maupin*

MARS

- > **Samedi 16**  
- Soirée Fruits de Mer  
Club de l'Amitié  
*Salle Albert Quémin*
- Conférence  
Passeurs de Mémoire  
*Médiathèque*
- > **Dimanche 17**  
Marche de l'Escapade  
Lussacoise  
*Salle Albert Quémin*
- > **Mardi 19**  
Cérémonie Cessez le Feu
- > **Vendredi 22**  
Soirée débat sur l'Eau  
MJC21  
*Salle Michel Maupin*
- > **Samedi 23**  
Spectacle + Conférence  
MJC21 *Salle Polyvalente*
- > **Vendredi 29**  
Chasse aux Oeufs  
APE Ecoles Publiques  
*Maison de la Nature*
- > **Dimanche 31**  
Accueil des Ambassadeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques



- > **Mercredi 3**  
Don du Sang  
*Salle Michel Maupin*
- > **Samedi 6**  
Loto - Club de l'Amitié  
*Salle Michel Maupin*
- > **Samedi 13**  
Soirée Salamanders  
*Les Piniers*
- > **Samedi 20**  
Marche Gourmande  
Comité Lussacois  
d'Animation  
*Maison de la Nature*
- > **Dimanche 21**  
Prix de la Municipalité  
JPCL
- > **Dimanche 28**  
Cérémonie des déportés



- > **Dimanche 5**  
Tournée des villages  
MJC21
- > **Mercredi 8**  
Cérémonie du 8 mai
- > **Vendredi 17 au Lundi 20**  
Enduro Carpiste  
*Étang Municipal*
- > **Dimanche 19**  
Vide grenier  
Comité de Villeneuve  
Villeneuve
- > **Jeudi 23**  
AG MJC21
- > **Vendredi 24**  
Conférence des Passeurs de Mémoire  
*Médiathèque*
- > **Dimanche 26**  
Rando RAID VTT  
Cyclos Randonneurs  
*Départ Camping*



- > **Dimanche 9**  
- Elections Européennes  
*Salle Michel Maupin*
- Vide Grenier  
APE Ecoles Publiques  
*Champ de Foire*
- > **Samedi 15**  
Soirée Salamanders  
*Les Piniers*
- > **Mardi 18**  
Cérémonie de l'Appel  
du 18 juin
- > **Samedi 22**  
Fête de la St Jean  
MJC21
- > **Mercredi 26**  
Marche pique-nique  
Club de l'Amitié  
*Maison de la Nature*
- > **Vendredi 28**  
- Boum du Collège  
*Salle Michel Maupin*
- Marche Pédestre  
Donneurs de Sang  
*Salle Albert Quémin*
- Kermesse de l'Ecole Privée  
*Saint Vincent de Paul*

